

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 06 septembre 2024 à 19 heures 30 minutes
Mairie d'ESPIRAT

Quorum : 5

Présents :

M. AUZEAU Sébastien, Mme CHOFFRUT Marie-Françoise, M. DUARTE BRUNO, Mme DURY Patricia, Mme GENESTOUX Jeanne Odette, M. NERON David

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme PLANIDIS Laure

Excusé(s) :

Mme VERDIER Nathalie

Secrétaire de séance : Mme CHOFFRUT Marie-Françoise

Président de séance : M. DUARTE BRUNO

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26/06/2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Rapport annuel 2023 concernant le prix et la qualité du service d'eau potable - SBL

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel 2023 du service public d'eau potable, provenant du SIAEP de Basse-Limagne (SBL), doit faire l'objet d'une présentation devant les conseils des communes adhérentes. Ce rapport fait l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Revalorisation des loyers de base du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les montants des loyers communaux pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Suivant le rapport entre les indices de références des loyers du 4^{ème} trimestre 2022 et 2023, l'augmentation est de 3.5%.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Annule et remplace la délibération n°2024-05-08 relative à la participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures à la Communauté de communes de Billom pour l'année scolaire 2024/2025

Il convient de délibérer afin de mettre en place des frais de scolarité pour les enfants hors intercommunalité accueillis à l'école élémentaire d'ESPIRAT, pour l'année scolaire 2024/2025, comme suit :

- 572 euros par élève.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Tarifs location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs location de la salle des fêtes (révision de la délibération n°15 du 09/03/2024).

Tarifs été (du 1^{er} mai au 30 septembre), pour le week-end :

- 180 euros pour les habitants d'ESPIRAT
- 350 euros pour les personnes extérieures
- 50 euros pour les associations

Tarifs hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril), pour le week-end :

- 210 euros pour les habitants d'ESPIRAT
- 380 euros pour les personnes extérieures
- 80 euros pour les associations

Une gratuité pour 2 utilisations par an pour les associations est consentie.

Tarifs été (du 1er mai au 30 septembre), pour une soirée en semaine :

- 80 euros pour tous

Tarifs hiver (du 1er octobre au 30 avril), pour une soirée en semaine :

- 100 euros pour tous

Gratuité pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour les familles de défunts à l'occasion de funérailles.

Caution : 600 euros pour toutes locations

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de réajuster le budget et d'intégrer deux projets d'investissement.

Investissement :

Dépenses :

Par la délibération n°2024-05-02 du 26/06/2024 validant le projet " Aménagement de sécurisation au titre des amendes de police 2024" et suite à une discussion avec la Trésorerie de Thiers, il paraît opportun de prévoir ce projet en investissement (art. 2152, opération 2024-010). Lors de la réalisation du budget primitif 2024, 15 000 euros avaient été prévus en section de fonctionnement (art. 615231).

Par la délibération n°2024-05-03 du 26/10/2024 validant le projet "Installation abri bus", il est nécessaire d'intégrer le coût en section d'investissement (art. 2152, opération 2024-011).

Concernant les projets déjà inscrits, 11 100 euros d'autorisation de dépenses sont ajoutés à l'opération 2024003 "rénovation des appartements 2, 3 et 4" afin d'intégrer un devis de peinture ; 10 500 euros sont additionnés à l'opération 2024005 "réparation cave SIMCOVIC" pour coller au plus près au coût du gros oeuvre ; 1 550.79 euros sont ajoutés à l'opération 2024006 "achats caves" afin de prévoir les frais de notaire.

Recettes :

Il convient de réajuster les articles prévoyant le transfert de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement de 26 500 euros supplémentaires (art. 023/021).

De plus, dans le cadre du projet "Réfection des portails, portillons et grilles" la Commune bénéficiera d'une subvention (Fonds d'Initiatives Communales art. 1323) de 4 798 euros (Notification de subvention n°2024_01648 du 22/05/2024).

Concernant les deux projets nouvellement intégrés, opérations n° 2024010 et 2024011, des subventions nous seront également concédées, respectivement 7 254 euros (art. 1335) et 4 238.40 euros (art. 1322).

Pour les rénovations des appartements 1, 2, 3 et 4, la Région ne pourra finalement pas nous financer (courriel du 12/08/2024). Cependant, la DTER a été accordée par les arrêtés n° 20231937 (appartement 1) pour 40% de la dépense HT et n° 20240943 (appartements 2, 3 et 4) pour 35% de la dépense HT (art. 13461). Le Département s'engage également dans la participation au financement de la réhabilitation thermique de l'appartement 1, pour un montant de 4 169.69 euros (art. 1323), courrier du 29 mars 2024.

Fonctionnement :

Dépenses :

Des ajustements mineurs ont été opérés, certains points nécessitent d'être commentés. Les autorisations de dépenses relatives à l'entretien de terrains et de voiries ont été portées à la baisse. Il s'avère que le projet de sécurisation de la D81 est basculé en investissement.

Aucune modification n'est apportée au chapitre 64 relatif à la rémunération et aux charges de personnel.

Recettes :

Les modifications sont également de faible ampleur. Il convient de préciser que les revenus des immeubles sont projetés légèrement à la baisse car le logement n°1 ne pourra pas être loué à partir du mois de septembre comme initialement prévu. La recette à l'art. 75888 concerne le remboursement de notre assurance pour la sécurisation et le remplacement de la porte de la cantine/garderie suite à une infraction.

Objets : Reprise budget 09/24

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2115 (21) - 2024006 : Terrains bâtis	1 550,79	021 (021) : Virement de la section de fonct	26 500,00
2131 (21) - 202301 : Bâtiments publics	-656,00	1322 (13) - 202301 : Régions	-16 679,64
2135 (21) - 2024003 : Instal.géné.,agencem	11 100,00	1322 (13) - 2024011 : Régions	4 238,40
2158 (21) - 2024005 : Autres constructions	10 500,00	1323 (13) - 202301 : Départements	4 169,72
2152 (21) - 2024010 : Installations de voiri	15 000,00	1323 (13) - 2024004 : Départements	4 797,97
2152 (21) - 2024011 : Installations de voiri	5 298,00	1335 (13) - 2024010 : Amendes de radars a	7 254,00
2183 (21) : Matériel informatique	960,38	13461 (13) - 202301 : Dotation d'équipem	-679,64
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	-3 000,00	13461 (13) - 2024003 : Dotation d'équipem	11 152,36
	40 753,17		40 753,17

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	26 500,00	6459 (013) : Remb. sur charges Sécurité So	313,98
60611 (011) : Eau et assainissement	300,00	7032 (70) : Droits permis de stationnement e	239,00
60612 (011) : Énergie – Électricité	1 000,00	7078 (70) : Autres marchandises	-100,00
60623 (011) : Alimentation	100,00	70878 (70) : par des tiers	550,68
6064 (011) : Fournitures administratives	-1 007,00	73118 (731) : Autres contributions directes	366,00
6068 (011) : Autres matières et fournitures	700,00	73223 (73) : Fds dép des DMTO pour les c	-69,31
61521 (011) : Terrains	-4 500,00	752 (75) : Revenus des immeubles	-1 176,03
615221 (011) : Bâtiments publics	375,54	75888 (75) : Autres	3 526,38
615231 (011) : Voiries	-21 000,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-100,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	296,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	1 700,00		
62876 (011) : Au GFP de rattachement	863,66		
6288 (011) : Autres	-900,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	-1 500,00		
65313 (65) : Cotisations de retraite	710,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	112,50		
	3 650,70		3 650,70
Total Dépenses		Total Recettes	44 403,87

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Création d'un emploi - complément à la délibération 2024-04-02 du 13/05/2024

Après avoir procédé à une analyse des candidatures et à des entretiens, la candidate retenue sera positionnée sur le grade d'adjoint technique principal de 2nde classe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Demande d'adhésion à la marque Petites Cités de Caractère

La charte de qualité Petites Cités de Caractère engage les communes à mener une politique active de sauvegarde, d'entretien et de restauration de leurs patrimoine matériels et immatériels, ainsi que de mise en valeur, d'animation et de promotion auprès des habitants et des visiteurs. Les Petites Cités de Caractère sont aujourd'hui reconnues comme des territoires aux enjeux touristiques et patrimoniaux indéniables.

L'association nationale et les réseaux territoriaux réalisent des outils et guides méthodologiques pour accompagner les communes dans la mise en projet de leur patrimoine.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Membres délégués aux syndicats

Des délégués suppléants doivent être désignés pour le SBL et le SIAREC.

Les membres du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Basse-Limagne (SBL) :

Déléguée titulaire :

Marie-Françoise CHOFFRUT

Délégué suppléant :

David NERON

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont (SIAREC) :

Délégué titulaire :

Bruno DUARTE

Déléguée suppléante :

Jeanne Odette GENESTOUX

Les membres du Syndicat Intercommunal à vocation sociale de BILLOM (SIVOS) :

Déléguée titulaire :

Jeanne Odette GENESTOUX

Déléguée suppléante :

Patricia DURY

Concernant le SBA, les délégués sont intercommunaux, la commune peut proposer des noms à la communauté de communes, mais ne choisit pas ses propres représentants.

Pour rappel, concernant le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) :

Délégué suppléant :

David NERON

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Convention SICER : salle cantine/garderie

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été établie avec le SICER, en 2018, afin de définir les modalités d'utilisation de la salle cantine/garderie par les agents du SICER. Aujourd'hui il convient de remettre à jour cette convention, notamment pour intégrer le service de garderie et la refacturation du forfait internet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Réglementation des boisements

Considérant les propositions formulées par le Conseil départemental dans le cadre de l'animation foncière agricole mise en place sur le territoire de la commune d'ESPIRAT et afin d'enclencher des actions pour la préservation du foncier agricole et/ou sur la reconquête agricole d'espaces en friches, il convient de doter la commune d'une réglementation des boisements. Le Maire sollicite un accompagnement dans le cadre du projet "adaptation des forêts puydomoises au changement climatique" pour la peupleraie.

Présentation 1 : Virement de crédit n°2, annulant un titre de 2023 de 112.50 euros, relatif à une vente de concession.

Présentation 2 : Rapport social unique (RSU) - disponible sur le site internet de la Commune

Points divers :

* Au prochain conseil sera abordé la question du cimetière et de son règlement. Afin de parachever le travail déjà engagé, Marie-Françoise CHOFFRUT se rendra une journée en formation.

* La location de l'appartement 1, actuellement en rénovation, a été abordée. La peinture est en cours, il manquera quelques petits travaux : changement des WC, des portes de placards. Le tarif sera évalué en fonction des loyers actuellement pratiqués par la commune et des prix pratiqués aux alentours.

* Une précision a été apportée sur le matériel technique de la commune. En effet, celui-ci a fait l'objet de réparations : tracteur et camion ou de remplacements : tondeuse, taille-haie.

* Le contrat de relance et de transition énergétique a été évoqué, notamment les projets sur la peupleraie ou le Fort villageois. Ces divers points feront l'objet de discussion et de réunion avec les acteurs communautaires, départementaux et régionaux. Des rendez-vous sont déjà prévus la semaine prochaine avec le Département pour la peupleraie et la Région pour le sondage archéologique dans le Fort.

Le Secrétaire de séance,



Fait à ESPIRAT
Le Maire,

